



Dossier de presse 12 janvier 2021

PLAN VERT POUR UN BILAN CLIMATIQUE POSITIF EN SUISSE (« PLAN CLIMAT »)

FINANCEMENT

Les VERTS envisagent cinq étapes pour encourager les investissements dans la protection climatique :

1. **révision de la loi sur le CO₂** : elle permet de doter davantage le programme bâtiments et de créer un fonds Climat, décisif pour financer le changement..
2. **nouveau pacte Vert** : il doit à court terme fournir 3 milliards supplémentaires à la protection climatique, ce qui permet de rattraper le retard en matière d'investissement dû à la révision tardive de la loi sur le CO₂ et à la pandémie. Il fait également partie du Plan en 3 points des VERTS pour une sortie durable à la pandémie¹.
3. **optimisation des dépenses et relèvements ciblés (jusqu'en 2030)** : les VERTS estiment que l'optimisation des instruments financiers et l'exploitation de toutes les possibilités de la loi sur le CO₂ révisée ont un grand potentiel. Il faut s'assurer que l'argent du fonds Climat soit investi de manière efficace. Parallèlement, un relèvement ciblé des instruments suivants sera probablement nécessaire : la taxe sur le billets d'avion pour les jets privés ainsi que les vols en classe business et en première (comme l'ont déjà demandé les VERTS lors de la révision de la loi sur le CO₂), les sanctions pour les importateurs de 4x4 ainsi que (dans la nouvelle loi sur l'énergie) modérément le supplément perçu sur le réseau pour le courant renouvelable (en fonction de l'objectif atteint).
4. **prise en compte des émissions grises (à partir de 2030 au plus tard)** : la baisse des émissions CO₂ réduit certes les investissements nécessaires à la protection climatique, mais également le financement via la taxe sur le CO₂ et le centime climatique (carburants). C'est pourquoi il s'agira à partir de 2030 d'étendre la taxe sur le CO₂ aux émissions grises et aux autres pollutions environnementales, garantissant ainsi les investissements à partir de cette date.
5. **financement d'un bilan climatique positif en Suisse (à partir de 2040)** : le financement d'un bilan climatique positif sera assuré en surcompensant les émissions restantes de gaz à effet de serre et en créant un fonds financé les principaux émetteurs de tels gaz d'ici 2040.

¹ www.verts.ch/societe/sante/un-plan-en-3-points-pour-une-sortie-verte-de-la-crise